

VILLE DE MARANSDEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt octobre à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Marans, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BODIN, Maire, en séance ordinaire.

Date de convocation : 13 octobre 2022.

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

Etaient présents : M. BODIN Jean-Marie, *Maire*.

MM. LAFORGE Anabelle, ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle, MARTINEZ Stéphanie, MARCHAL Éric, MASSINON Marjorie, *Adjoints*.

MM., THORAIN Monique, CHAGNIAU Agnès, GUILLAUME Daniel, GENNARI Coralie, SIMONNET Nadine, REGNIER Philippe, RIVAS Guillaume, Damien ROUBERTY, MARTIN Olivier, BAH Valérie, FICHET Denis, GALLIOT Laurent, POUZET-CALMETS Micheline, GENCE Jean-Alain, TODESCO Luc, Corinne DAUDET *Conseillers Municipaux*.

Absents : Monsieur RAFFIN Daniel (excusé).

Ont donné pouvoir : Mme OHRENSSTEIN Jalila à Mme ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle, M. QUIRION Romuald à Mme LAFORGE Anabelle, M. PAUL Christophe à M. MARCHAL Eric, M. FERRIER Bernard à M. BODIN Jean-Marie.

Madame Marjorie MASSINON a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL « GRANDES PRIORITES »
SECURISATION DE LA TOITURE DE LA GENDARMERIE

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet présenté par la société Attila;

VU le budget primitif de la Ville de Marans ;

CONSIDERANT la nécessité d'intervenir en urgence pour sécuriser la toiture de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux de mise en sécurité de la toiture de gendarmerie. Il informe également le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre de la DSIL « grandes priorités » (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 80%.

Le devis présenté par la société ATTILA s'élève à 13 779.23€ HT soit 16 535.08€ TTC.

➤ Montant de la subvention sollicité au titre de la DSIL : 11 023.38 € soit 80 % du montant HT.

Soit un total de 11 023.38€ sollicités au titre de la DSIL « grandes priorités ».

Le reste à charge de la commune s'élève à 5 511.70€ sur la base du montant TTC.

AR Prefecture

017-211702188-20221020-13_10_2022-DE
Reçu le 28/10/2022

N° de délibération : 13/10/2022

L'avis du Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 11 023.38€ au titre de la DSIL « grandes priorités » et à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRESENTES :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 11 023.38€ au titre de la DSIL « grandes priorités » et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié exécutoire,
A Marans, le 20 octobre 2022,

Le Maire,



Jean-Marie BODIN